1001079801

DATE DEPOT :	2010-02-03
NUMERO DE DEPOT :	10798
N° GESTION :	2006B03161
N° SIREN :	488428608
DENOMINATION :	ABCELL-BIO
ADRESSE :	6 rue Pierre Haret 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2009/06/26
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT
	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	DECISION D'AUGMENTATION
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Copie certifiée conforme à l'original

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
03 FEV. 2010
N° DE DÉPOT 107976

ABCELL-BIO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 140.000 Euros
Siège Social : 85 rue Taitbout
75009 PARIS
RCS PARIS B 488 246 608

06 B. 3161

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Pf. 26.06.2009 C2
TB.

REUNION DU 26 Juin 2009

1. LIEU DE REUNION :Siège Social

2. HORAIRE D'OUVERTURE :10 heures

3. CONVOCATION

EA.
AJ

3.1. Personnes convoquées
- Actionnaires
- Commissaire aux comptes

4. ORGANISATION DE LA REUNION

4.1. Bureau:
- Président : Jean-Pierre MOUSCADET
- Secrétaire : Christopher CONWAY

Ces personnes acceptent leur qualité de membres du bureau

4.2. Feuille de Présence:
- Coordonnées des actionnaires présents
- Signature : chaque actionnaire présent a signé la feuille de présence lors de son entrée en séance
- Vérification et certification : Après vérification des qualités des participants, le bureau certifie l'exactitude de la feuille de présence, constate que tous les actionnaires sont présents et que l'Assemblée peut statuer sur l'ordre du jour prévu

4.3. Participants à la réunion :

4.3.1. Commissaire aux comptes :
Le commissaire aux comptes a pris acte des modalités de convocations à la présente assemblée et est absent excusé

4.3.2. Actionnaires

	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Présents	8	5600
Représentés	-	-
TOTAL	8	5600

Constatant la réunion du quorum, le bureau déclare l'Assemblée compétente

CC

5. DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU

- Feuille de Présence
- Coordonnées du Président
- Liste des actionnaires
- Exposé des motifs et texte des projets de résolution émanant du Président

6. DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ACTIONNAIRES

Tous les documents pour lesquels les actionnaires disposent d'un droit de communication ont été tenus au siège social, à leur disposition dens les délais réglementaires

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des actionnaires

7. ORDRE DU JOUR

7.1. Décision à prendre concernant une augmentation de capital réservée aux salariés
7.2. Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 25.000 (vingt cinq mille Euros) par émission de 1.000 actions de 25 Euros.
7.3. Arrêté des modalités de l'augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription des Actionnaires.
7.4. Fixation des délais de souscriptions
7.5. Pouvoir à donner au Président pour constater la réalisation dés opérations ci-dessus et notamment recevoir les souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation
7.6. Démission du Président Monsieur Jean-Pierre MOUSCADET à dater du 31 Juillet 2009 et approbation de son quitus pour les actions menées depuis sa prise de fonction jusqu'à cette date
7.7. Nomination de Monsieur Jean-Pierre Mouscadet comme Président du Comité de contrôle
7.8. Nomination de Monsieur Christopher Conway, demeurant 3 bis rue de Châteaudun à La Garenne Colombes et né le 7 novembre 1953 comme Président à dater du 1er août 2009
7.9. Ratification des décisions du dernier Comité de Contrôle fixant les rémunérations du nouveau Président et les honoraires du Président du Comité de Contrôle, Mr.Mouscadet, du Président du Comité Scientifique, Mr. Georges Uzan et du consultant en réglementation pharmaceutique Mr. Delage
7.10. Changement du siège social, celui-ci étant désormais établi au 6 rue Pierre haret 75009 Paris
7.11. Questions diverses

8. DEBAT ET DISCUSSIONS

Le Président fait procéder à la lecture de l'exposé des motifs et du projet de résolutions émanant de la Présidence
Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés, parole est donnée

CC

à ceux qui en font la demande
A l'issue des débats il est proposé aux Actionnaires de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour

9. ADOPTION DES RESOLUTIONS

9.1. RESOLUTION N°1: Décision à prendre concernant une augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale décide, en application des dispositions du Code de Commerce de réserver aux salariés de la société une augmentation de capital social en numéraire aux conditions prévues dans le Code du Travail

En cas d'adoption de la résolution l'Assemblé Générale décide :

1. Que le président disposera d'un délai maximum de 30 jours pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par le Code de Travail
2. D'autoriser le Président à demander au Commissaire aux comptes un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription et de procéder dans les 45 jours à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5% du capital social qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne entreprise et réalisé conformément aux disposition du code du travail

L'Assemblée Générale sera amenée à réitérer sa décision de réserver aux salariés de la société une augmentation de capital social sur lecture d'un rapport spécial du Commissaire aux comptes

CETTE RESOLUTION EST REJETEE

9.2. RESOLUTION N°2 : **augmentation de capital d'une somme de 25.000 (vingt cinq mille) euros**

Après examen du projet et après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré l'assemblée générale décide:

9.2.1. D'augmenter le capital social d'une somme de 25.000 Euros par émission de 1.000 (mille) actions d'une valeur de 25 (vingt cinq) Euros,

9.2.2. Chacune de ces 1.000.actions sera émise au prix de 25 euros et devra être libérée intégralement lors de la souscription

9.2.3. D'arrêter les modalités principales de cette augmentation de capital ainsi qu'il suit :

- Les 1.000 (mille) actions nouvelles seront toutes de numéraire, leur libération devant être assurée par versements en espèces et/ou par compensation de créances certaines, liquides et exigibles sur la société
- Les 1.000 (mille) actions nouvelles seront crées avec jouissance du début de l'exercice social en cours. Pour le surplus elles seront, dès leur création,

CC

complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et à la décision des Assemblées Générales

- La souscription aux actions nouvelles est réservée par préférence aux propriétaires titulaires des 5.600 actions anciennes.
 Corrélativement les propriétaires des 5.600 actions anciennes et cessionnaires de droits de souscription attachées à celles-ci disposeront, sur les 1.000 (mille) actions à émettre:
- D'un droit préférentiel de souscription que s'exercera à raison de 0.179 actions nouvelles pour 1 action ancienne
- D'un droit préférentiel et réductible de souscription, en vue de la répartition des actions nouvelles à émettre, non absorbées par l'exercice du droit préférentiel et irréductible de suscription ; dans ce cas cette souscription s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou de droits y afférents possédés par les souscripteurs dans la limite de leurs demandes respectives et sans attribution des fractions d'actions nouvelles
- les droits préférentiels seront cessibles dans les mêmes conditions que les actions elles-mêmes

9.2.4. Les actionnaires pourront renoncer de façon individuelle à tout ou partie de leurs droits préférentiels et irréductibles de souscription au profit de bénéficiaires dénommés (actionnaires de la société ou non) et/ou sans indication de bénéficiaires

9.2.5. l'Assemblée générale informée du souhait de Monsieur Philippe Kérourédan , d'entrer dans la société , agrée en tant que besoin ce dernier en tant qu'actionnaire de la société

9.2.6. La période de souscription est fixée du 26 Juin au 3 septembre 2009

9.2.7. La souscription pourra être close par anticipation dès souscription intégrale des 1.000 (mille) actions nouvelles.

9.2.8. Les chèques provenant des versements libératoires seront déposés dans les délais réglementaires sur les comptes bancaires de la société avec établissement d'un certificat de souscription et de versement sur présentation des bulletins de souscription

9.2.9. Tous les pouvoirs sont conférés au Président pour effectuer toutes les formalités de publicité, recevoir les souscriptions et versements en espèces, déposer tous le fonds reçus recevoir les bulletins de souscription, obtenir le certificat de souscription et de versement dépositaire, établir s'il y a lieu les montants exacts des créances utilisées pour les souscriptions par voie de compensation recueillir l'attestation corrélative du commissaire aux comptes et plus généralement constater la réalisation des souscriptions et le caractère définitif de l'augmentation de capital, effectuer et faire effectuer toues les formalités de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9.3. **RESOLUTION N°3 : Démission du Président.** L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Mouscadet de sa fonction de Président à dater du 31 Juillet 2009 et lui donne quitus pour sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9.4. **RESOLUTION N°4 : Nomination du nouveau Président du Comité de Contrôle**
L'assemblée générale nomme Monsieur Jean-Pierre Mouscadet, qui l'accepte, au poste de Président du Comité de Contrôle dans les conditions prévues à l'article 16 bis des statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9.5. **RESOLUTION N°5 : Nomination d'un nouveau Président**
En remplacement de Monsieur Jean-Pierre Mouscadet, l'Assemblée Générale nomme comme Président de la société, à date du 1er Août 2009, pour une période de quatre ans, Monsieur Christopher Conway, (demeurant 3 bis rue de Châteaudun à 92250 La Garenne Colombes, né le 7 novembre 1953 à Vienne, Autriche) qui accepte ces fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9.6. **RESOLUTION N°6 : ratification du comité de contrôle du 26 Juin 2009 (annexe 1)**
Ratification des décisions du dernier Comité de Contrôle) fixant ou préconisant notamment :

9.6.1. Les rémunération du Président de la société, du Président du Comité de contrôle, du Président du conseil scientifique et du consultant en réglementation pharmaceutique

9.6.2. La nouvelle répartition du capital et les opérations de transmission afférentes

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9.7. **RESOLUTION N° 7 : Changement de Siège social :**
L'Assemblée générale, compte tenu de la démission de Monsieur Jean-Pierre Mouscadet de son poste de président décide de transférer le siège social au 6 rue Pierre Haret 75009 à dater du 1er Août 2009

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

4 – SIEGE SOCIAL

4.0 – Le siège social est fixé : 6, rue Pierre HARET
75009 PARIS

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CC

Greffe du Tribunal
Commerce de Paris
I R
03 FEV. 2010

9.8. RESOLUTION N°8 : **Modifications corrélatives des statuts**

N° DE DEPOT

L'assemblée générale extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus d'apporter aux articles 6 et 7 des statuts les modifications ci-après:

6 - CAPITAL SOCIAL

le capital social est fixé à la somme de 165.000 (Cent soixante cinq mille) Euros, divisé en 6.600 (six mille six cent) actions de 25 Euros, actions représentatives chacune de la même quotité de capital

7 – APPORTS

Les apports effectués à la société s'élèvent à 165.000 euros.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président à l'effet d'effectuer et faire effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. PROCES VERBAL

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité de dépôt ou d'autres) notamment auprès du Greffe de Tribunal de Commerce compétent

11. HORAIRE DE CLOTURE : 12heures

LE PRESIDENT
Monsieur Jean-Pierre MOUSCADET

LE SECRETAIRE
Mr. Christopher CONWAY